

AFFAIRE N° 1. - Compte administratif du Maire pour l'exercice 1969 et Compte de gestion du Receveur Municipal pour le même exercice.

Le 1er Adjoint donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au décret n° 57-557 du 22 Mai 1957, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1969.

Ces comptes laissent apparaître un excédent de recettes de : 152.187.726 dont 110.914.164 de crédits réservés provenant d'emprunts ou de subventions.

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 1969 s'élevaient :

- <u>En dépenses</u> :	Section d'Investissement	748.470.399.-
	Section de Fonctionnement	1.215.335.104.-
	TOTAL	1.963.805.503.-
- <u>En recettes</u> :	Section d'Investissement ...	501.437.198.-
	Section de Fonctionnement... ..	1.327.450.078.-
		1.828.887.276.-
Soit un excédent de dépenses de		134.918.227.-
Le résultat de l'exercice précédent reporté étant un excédent de recettes de		207.105.953.-
Le résultat définitif est donc un excédent de recettes de.		152.187.726.-

Les principales opérations réalisées au cours de l'exercice, sont les suivantes :

DEPENSES : Section d'Investissement :

- Frais et primes d'émission d'emprunt	4.383.350
- Frais d'études et commission d'intervention..	581.008
- Acquisition de terrains	60.018.176
- Installation téléphonique	164.499
- Acquisition de matériels et de mobiliers.....	20.249.048
- Acquisition de matériel de transport	8.842.000
- Divers travaux de voirie	141.840.986
- Divers travaux de canalisation, d'adduction d'eau et d'assainissement	95.316.299
- Construtions scolaires et culturelles	300.336.377
- Dispensaire	2.150.000
- Grand Marché et Marché de Ste Clotilde	10.563.200
- Eglise de Saint-Bernard	1.916.670
- Cure de la Délivrance	3.087.640
- Dettes communales (annuités)	99.020.866

748.470.399.-

<u>Financés par</u> :	Subventions diverses	277.114.205
	F.I.D.O.N.	19.260.993
	Emprunt	205.062.000
	Excédents antérieurs	189.660.457
		<u>691.097.655</u>

Fonds provenant de l'excédent de recettes de la section de Fonctionnement	<u>57.372.744</u>
--	-------------------

TOTAL	<u>748.470.399.-</u>
-------------	----------------------

Les opérations de la Section de Fonctionnement sont

<u>en DEPENSES</u> :	- Intérêts des emprunts	45 546 112
	- Personnel permanent	387 774 418
	- Personnel journalier	279 930 828
	- Enseignement	74 361 164
	- Ensembles mobiliers et immobiliers	53 689 972
	- Administration générale	21 254 517
	- Voirie communale	100 001 585
	- Relations publiques	10 204 200
	- Sécurité et Police	6 633 951
	- Enseignement	6 134 893
	- Oeuvres Sociales Scolaires	31 455 870
	- Sports	9 373 830
	- Service des Vidanges	2 506 820
	- Aide Sociale	193 622 476
	- Subvention à la STUD	1 750 000
	- Marchés et Abattoirs	553 497
	- Versement 1/3 taxe s/spectacles au Bureau de l'Aide Sociale	6 480 928
	- Charges et produits non affectés .	3 727 600
	- Frais d'Assiette	432 225
	- Divers	498 198

à reporter 1 215 335 104

.../...

<u>financés par -</u>	Intérêts récupérés et produits s/ex. antérieurs	8 720 288
	Recouvrements divers	1 038 388
	Voirie	1 598 775
	Relations publiques	24 606 525
	Oeuvres sociales scolaires.	9 980 742
	Piscine et Redoute	3 602 260
	Services Sociaux	2 188 811
	Droits d'incinération	294 845
	Participation de l'Etat aux dépenses d'A/Sle.....	729 982
	Domaine productif de revenus	4 830 478
	Droits de place dans les Marchés et Abattoirs - Redevances et taxes d'abatages.....	20 660 943
	Excédent ordinaire reporté et divers	102 044 680
	Impôts obligatoires (taxe s/les salaires).....	418 262 610
	Débts de boissons - specielles - Octroi de Mer	456 741 424
	Centimes additionnels - subvention compensatrice...	369 594 845

1 424 895 574

Soit un excédent de
recette de..... 209 560 470

A DEDUIRE le prélèvement qui a servi à
équilibrer la Section d'Investissement 57 372 744

Le résultat de l'Exercice est donc un excédent de recettes
de 152 187 726

Y compris 110 914 104 de crédits réservés
et spécialement affectés./.

L'an mil neuf cent soixante dix, le 6 MAI, les Membres composant le Conseil Municipal, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances.

Présents :

MM. HOARAU Marcel - CHEVASSUS André - BEDIER Francis - DIJOUX Joseph -
OLIVE Gabriel - FOSSARD Charlemagne - Mme JASMIN Léopold - M. EVAN Georges -
Mme CHASSAGNE Raoul - MM. RIVIERE Maxime - APAVOU Antoine - ROBERT Valère -
Mme BENARD Jules - MM. FONTAINE Frantz - AFFEJEE Abdoul-Hack - BOURHIS
Camille - CHANE.KUNE Maurice - TESSIER Jacques - Mme PAYET André - MM.
RAMASSAMY Adolphe - LAURET Gérard - TOMI Maurice - TANDRYA Fred.

Représentés :

M. LEGROS Auguste	par M. HOARAU Marcel
M. MONDON Claude	par M. LAURET Gérard
M. AUBER Camille	par M. DIJOUX Joseph
M.le Dr THEVENIN Marc	par M. CHEVASSUS André
M. FERRERE Chantilly	par M. CHANE.KUNE Maurice

Absents excusés :

MM. SERS Henry - GALLARD Jean

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Où le rapport de M. le Maire,

Vu les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des Communes, et notamment celles des 24 Avril 1834 et 10 Avril 1835;

Le Conseil, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1969, et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par M. le Maire ordonnateur, le compte d'administration de l'Ex. 1969, accompagné du compte de gestion du Receveur, ainsi que l'état des restes à payer reportés sur 1970 ;

Précédant au règlement définitif du budget de 1969, propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

R E C E T T E S

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1969 évaluées par le budget à	3 492 220 201. -
ont dû s'élever, d'après les titres définitifs des créances à recouvrer, à la somme de	2 130 577 741. -
De laquelle somme il convient de déduire celle de SAVOIR : pour non-valeurs justifiées au compte du Receveur	14 584 512. -

Pour restes à recouvrer également justifiés, et qui seront portés en recette au prochain compte

Pour restes à recouvrer non justifiés, à mettre à la charge du comptable, qui en sera forcé en recette au prochain compte. Somme égale 2 115 993 229. -

Au moyen de quoi la recette de 1969 demeure définitivement fixée à la somme de

DEPENSES

Les dépenses créditées au budget primitif de 1969 s'élevant à 1 568 936 374. -

Il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice..

TOTAL des dépenses présumées 3 492 220 201. -

De cette somme, il faut déduire celle de

SAVOIR :

1° - Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédent le montant réel des dépenses.....101 204 043

2° - Dépenses faites, mais non ordonnancées avant le 28 Février 1970, et à reporter au budget de 1970..... 1 427 210 655

3° - Dépenses ordonnancées, mais non payées avant le 31 Mars 1970, et à reporter au budget de 1970.....

Somme égale 1 528 414 698. -

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'ex. 1969 sont définitivement fixées à..... 1 963 805 503. -

Les recettes de toute nature étant de 2 115 993 229. -
Les dépenses de

Il reste, par conséquent, pour excédent définitif la somme de 152 187 726. -

laquelle sera portée au Chapitre des recettes supplémentaires du budget de l'Exercice 1970.....

.../...

Toutes les opérations de l'exercice 1969 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

La présente délibération sera jointe, comme pièce justificative, au budget de 1969.

Délibéré à Saint-Denis, les jour, mois et an ci-dessus.

Le 1er Adjoint. - Voici maintenant le projet de délibération concernant l'approbation du compte de gestion par Monsieur WELSCH Eugène, Receveur Percepteur des Finances.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1969 et les autorisations qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice de 1969,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1968, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant :

Délibère :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 1969 au 31 Décembre 1969 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit, le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

	SOLDES AU DEBUT DE LA GESTION		OPERATIONS CONSTATEES AU COURS DE LA GESTION		SOLDES A LA CLOTURE DE LA GESTION	
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
Classes 1 et 2...	0 988 929 553	4 276 935 506	1 123 212 002	1 042 933 583	4 662 410 559	4 869 238 143
Classe 4.....	162 700 569	264 755 715	4 831 216 133	4 712 992 878	118 341 101	301 172 992
Classe 5.....	389 330 199	169 100	2 258 800 366	2 312 846 488	334 914 917	
Classe 6, 7 et 8 :			2 397 001 591	2 342 237 103	54 744 488	
T O T A L U X.....	4 540 960 321	4 540 960 321	10 410 030 032	10 410 030 032	5 170 411 139	5 170 411 135

2° - Statut sur l'exécution du budget de l'exercice 1969, arrêté comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

NUMEROS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT
05						
Section Ordinaire						
naire		97 445 496	1 382 194 506	1 327 450 078		42 701 008
06						
Section Ex- traordinaire:		189 660 457	748 470 389	668 296 880		169 486 718
		267 105 953	2 130 664 895	1 995 746 958		152 187 726

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

Total des soldes repris au début de la gestion	554 370
Total des opérations constatées au cours de la gestion	(crédits 20 360 000 débits 20 416 500)
Total des soldes à la clôture de la gestion.....	497 870

4°) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1969, par le receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Fait à Saint-Denis, le 6 MAI 1970

M. HOARAU. - Mesdames et Messieurs, je vous demande de vous prononcer sur le Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion du Receveur Municipal de l'année 1969, dont je viens de vous donner lecture.

Adopté à l'unanimité.

Je vous demande d'autre part, de voter des félicitations à notre Maire Auguste LEGROS pour sa bonne gestion des affaires communales, ainsi qu'à Madame BEDIER qui est chargée de dresser le compte administratif sans oublier Monsieur le Receveur Municipal pour la collaboration qu'il nous a apportée et les conseils qu'il nous a donnés, au cours de l'année écoulée.

(Applaudissements).